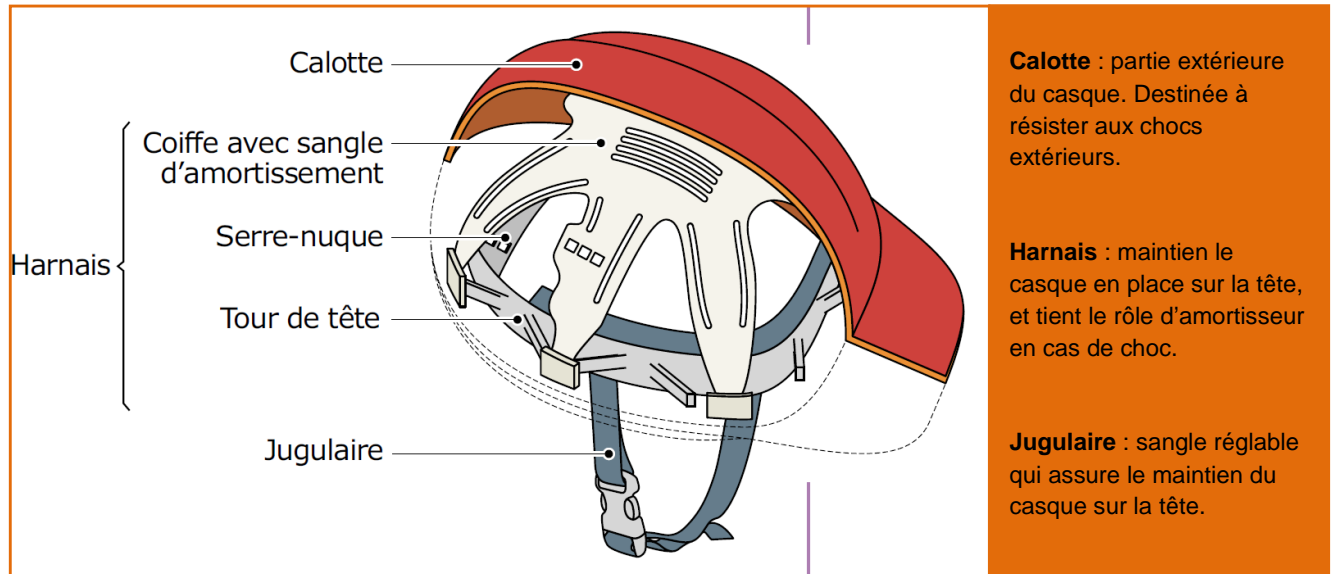


Normes de sécurité : les casques de protection

Destinés à protéger le système « tête-cou » des utilisateurs, les casques limitent les risques dus à des chocs provenant de chutes d'objets ou à des heurts pouvant provoqués des fractures du crâne et/ou des cervicales, des lésions du cerveau ou une perforation la boîte crânienne.



Source : Institut National de Recherche et Sécurité

Ce sont les normes EN 812, EN 397 EN 14052, En 50365 et EN 397 qui régissent les exigences pour les casques de protection.

Les exigences de base sont :

- ★ Résistance au choc
- ★ Résistance à la pénétration
- ★ Résistance à l'inflammabilité
- ★ Résistance au vieillissement artificiel
- ★ Exigences relatives aux matériaux constitutifs, au harnais, à la jugulaire et autres accessoires.

Tableau des exigences normatives relatives aux différents types de casques

Essais	Casques de protection EN 397	Casques de protection haute performance EN 14052	Casques anti-heurt EN 812	Casques isolant EN 50365 & EN 397
Absorption des chocs	★	★	★	★
Résistance à la pénétration	★	★	★	★
Résistance à la flamme	★	★	★	★
Points d'ancrage de la jugulaire	★	★	★	★
Résistance aux très basses températures	★	★	★	★
Résistance aux très hautes températures	★	★		★
Résistance à la chaleur radiante		★		
Essais électriques	★	★	★	★
Résistances à la déformation latérale	★			★
Résistance aux projections de métaux en fusion	★	★		★

★ Obligatoire

★ Facultative

Quels choix de protection de la tête ?

★ La casquette anti-heurt pour l'industrie

Soumise à la norme EN 812, elle est destinée à protéger le porteur lorsque sa tête vient heurter des objets durs et immobiles (arêtes vives par exemple), avec suffisamment de force pour provoquer des coupures ou autres blessures superficielles.

Elles ne sont pas conçues pour protéger des projection ou chutes d'objets, ou des charges en suspension ou en mouvement.

Elles sont essentiellement destinées pour des utilisations en intérieur et ne peuvent en aucun cas substituer aux casques de protection.

Les casques de protection pou l'industrie d'usage courant

★ Les casques de protection pour l'industrie d'usage courant

Ils sont destinés à fournir une protection au porteur contre la chute ils ne sont pas destinés à fournir une protection contre les chocs appliqués en dehors du sommet du crâne. Ils font l'objet de la norme EN 397.

★ Le casque de protection à haute performance pour l'industrie conforme aux exigences de la norme EN14052

Ils sont destinés à fournir une protection haute performante pour l'industrie offrent une meilleure protection contre la chute d'objet, contre les chocs en dehors du sommet et contre toute pénétration d'une masse percutante à lame plate. Ils comprennent également un système de rétention. Ce casque à la même propriété de résistance à la flamme que le casque de protection pour l'industrie.

★ Le casque électriquement isolant pour utilisation sur installation à basse tension

Les casques électriquement isolants permettent de protéger le porteur contre le risque d'électrisation par contact électrique direct lors de travaux près de parties sous tension.

Il existe deux niveaux de protection :

- Une protection contre un courant accidentel de courte durée avec des conducteurs électriques sous tension pouvant 440V en courant alternatif (exigence facultative de l'EN 397).
- Une protection dans le cadre de travaux sur ou près de parties sous tension d'installations ne dépassant pas 1 000 V en courant alternatif ou 1 500 V en courant continu (exigences obligatoires de l'EN 50 365)

Les méthodes d'essais et les spécifications correspondantes sont rassemblées dans la série de normes européennes EN 13087.

